



SOEURS POUR SOEURS

Tond Laa Taaba

ETUDE SUR L'ACCES AUX MEDICAMENTS ET SOINS DES FEMMES ET FILLES SOUFFRANT DE MALADIES MENTALES AU BURKINA FASO

Réalisée par :

Le Réseau d'Accès aux
Médicaments Essentiels (RAME)

SEPTEMBRE 2023



SOEURS POUR SOEURS/TOND LAA TAABA



Avant-propos

La santé mentale demeure l'un des défis les plus complexes et les plus négligés de notre époque. Dans un contexte marqué par des crises multiples économiques, sociales et sécuritaires les femmes et les filles vivant avec des troubles mentaux subissent une double peine celle de la maladie et celle de la stigmatisation. Consciente de cette réalité alarmante, Sœurs Pour Sœurs / Tond Laa Taaba (SPS/TLT), avec l'appui de ses partenaires dont la Fondation for a Just Society (FJS) et OXFAM, ont initié la présente étude sur l'accès aux médicaments et aux soins des femmes et filles souffrant de maladies mentales au Burkina Faso.

Réalisée par le Réseau d'Accès aux Médicaments Essentiels (RAME) en septembre 2023, cette étude dresse un état des lieux sans complaisance de la situation des soins en santé mentale, en particulier pour les femmes et les filles. Les résultats sont édifiants : plus de 41 % de la population adulte a connu un trouble mental au cours de sa vie,

avec une augmentation notable des cas entre 2020 et 2022. Pourtant, l'accès aux traitements reste gravement limité, tant par la rareté des médicaments essentiels que par le manque criant de personnel qualifié et de structures adaptées.

Les données révèlent aussi que les femmes sont plus durement affectées davantage exposées aux violences, victimes d'exclusion sociale, souvent abandonnées à elles-mêmes ou confiées à des soins traditionnels non encadrés. Dans nombre de cas, elles subissent des abus, des grossesses non désirées et la rupture de leurs liens familiaux et professionnels.

Ces situations traduisent l'urgence d'une réponse systémique, inclusive et équitable.

Au-delà du constat, cette étude appelle à un renouvellement du cadre institutionnel et politique de la santé mentale. Elle plaide pour la création d'un programme national de santé mentale, la gratuité des soins et médicaments

essentiels pour les femmes et filles malades, et un renforcement du plaidoyer pour faire de la santé mentale une véritable priorité de santé publique.

SPS/TLT réaffirme à travers cette initiative son engagement à donner une voix et une dignité à celles qui souffrent en silence. Car investir dans la santé mentale, c'est investir dans l'humanité même dans la reconstruction d'une société juste, solidaire et respectueuse des droits fondamentaux de toutes et de tous.





Contexte de l'étude

Les troubles mentaux constituent un problème de santé publique et sont en passe de devenir une des premières préoccupations sanitaires pour de nombreux pays. Alors que 14% de la charge mondiale de morbidité est attribuée à ces troubles, la plupart des personnes affectées (75%) vivent dans les pays à faible revenu et ne peuvent accéder aux traitements dont elles ont besoin.

Au Burkina Faso, la prévalence des troubles mentaux demeure élevée. En effet l'enquête nationale sur les troubles mentaux réalisée en 2015 a montré que 41% de la population générale âgée de 18 ans et plus a souffert d'au moins un trouble mental ou comportemental. Des études ultérieures réalisées par Ouédraogo et Al. ont rapporté des taux de prévalence similaires de 42 % en 2017 et de 41,43 % en 2018. Pour faire face à cette situation, le ministère de la santé et de l'hygiène publique à travers la Direction de la Prévention et du Contrôle des Maladies non Transmissibles (DPCM) a élaboré un plan stratégique santé mentale dont la mise en œuvre a contribué à améliorer l'offre de soins en santé mentale.



En effet, ce plan a favorisé le recrutement et la formation de psychiatres, de psychologues et d'augmenter le nombre d'infirmiers spécialistes en santé mentale.

En 2020 un cadre de concertation regroupant les acteurs étatiques et les acteurs humanitaires à travers le Groupe de Travail Santé Mentale et Soutien Psychosocial (GT SMSPS) a été mis en place.

Objectifs

Objectif général

L'objectif général de l'étude est de réaliser un état des lieux de la prise en charge des femmes et des filles souffrant de maladies mentales au Burkina Faso en 2023.



Objectifs spécifiques



Collecter des données sur la proportion de femmes et filles souffrant de troubles mentaux et identifier les déterminants associés.



Identifier les difficultés rencontrées par ces femmes et filles pour accéder aux soins de santé mentale.



Analyser la disponibilité et l'accès aux médicaments pour traiter les maladies mentales au Burkina Faso.



Formuler des recommandations pour améliorer l'accès des femmes et des filles aux médicaments et aux soins de qualité, à coût réduit.



Méthodologie de l'étude

L'approche globale de l'étude est essentiellement qualitative en se basant sur une démarche holistique, participative, transversale et itérative suivant les quatre piliers de la démarche scientifique en matière d'étude sociale : la recherche documentaire, la collecte des données terrain, l'observation et l'analyse.

L'étude a concerné uniquement la région du Centre avec une collecte des données réalisée auprès des centres de santé et des structures associatives qui interviennent dans la prise en charge psychosociale des personnes souffrant de maladies mentales, également sur les structures du niveau central qui interviennent dans la coordination des activités de santé mentale, les structures d'approvisionnement des produits de santé ainsi que des personnes de référence dans le domaine de la santé mentale.





Résultats de l'étude

Couverture des cibles

22 structures et personnes ressources enquêtées

01 Direction de la prévention et du contrôle des maladies non transmissibles (DPCM) du ministère de la santé.

01 Ministère en charge de l'action sociale.

Ampleur des troubles mentaux chez les femmes et les filles



Augmentation progressive des cas entre 2020 et 2022, avec des taux de progression de 60,8% entre 2020 et 2021 et de 7% entre 2021 et 2022.



Troubles psychotiques plus récurrents, suivis des troubles d'hystérie et des troubles dépressifs.



Une moyenne de huit (8) nouveaux patients sont reçus par jour et 1385 cas de troubles mentaux ont été enregistrés à la date du 25 septembre 2023.

NB

Ces données ne prennent pas en compte les statistiques du ministère en charge de l'action sociale et les malades errants dans les différentes localités.



Résultats de l'étude



En 2020, la quasi-totalité des personnes ayant consulté suite à des troubles mentaux sont des adultes (97,36%) et les patients de sexe féminin étaient majoritaires (58,35%)



Recours des patients atteints de troubles mentaux le plus souvent à des thérapies traditionnelles plutôt qu'à des soins modernes offerts au niveau des structures sanitaires ;



Insuffisance et sous-développement de l'offre de soins de santé mentale, tant au niveau du secteur public qu'au niveau du privé.



Faible capacité des structures à diagnostiquer correctement les cas surtout dans les zones périphériques et dans les structures de base qui ne disposent pas de personnel qualifié à cet effet.



Faible complétude et qualité des données collectées au niveau des structures de prise en charge.

Résultats de l'étude

Déterminants de la maladie mentale



Chez la plupart des patients atteints de maladies mentales, il n'est pas possible de déterminer les causes exactes à l'origine de leur problème de santé : interactions complexes entre des facteurs biologiques et psychologiques personnels et des facteurs sociaux en lien avec l'environnement du malade.

Trois (3) catégories de facteurs sont à considérer dans l'évaluation d'une personne présentant un trouble mental. Il s'agit des facteurs prédisposants, des facteurs précipitants et des facteurs de maintien:

1 Facteurs prédisposants :

éléments qui font qu'une personne est plus vulnérable aux problèmes de santé mentale. Ils comprennent la génétique, l'état de santé et les circonstances de la vie (physique, social, et psychologique).

2 Facteurs de maintien :

événements susceptibles de prolonger un problème de santé mentale. Il peut s'agir par exemple d'un conflit familial, la pauvreté, l'isolement social et la toxicomanie.

3 Facteurs précipitants :

événements organiques et psychosociaux qui se produisent peu de temps avant l'apparition d'un problème de santé. Ces facteurs sont souvent à l'origine des problèmes de santé mentale. Les causes organiques peuvent inclure la consommation des drogues ou d'alcool, les maladies infectieuses, parasitaires et virales, les maladies neurologiques etc. Les causes psychosociales peuvent inclure la violence, les abus, le chômage et les conflits conjugaux, le manque d'affection, la maltraitance, la discrimination, le décès d'un proche etc.



Résultats de l'étude

Cadre institutionnel, législatif et règlementaire de la prise en charge des maladies mentales

Cadre institutionnel, législatif et règlementaire de la prise en charge des maladies mentales :



Arrêté N°2023-0083-MSHP/CAB portant attributions organisation et fonctionnement de la direction générale de la santé et de l'hygiène publiques du 27 mars 2023



Existence d'un plan stratégique de santé mentale qui a été révisé en 2022 pour prendre en compte les nouvelles priorités des autorités sanitaires et du contexte de dégradation de la situation sécuritaire.



Existence depuis janvier 2020 d'un cadre de concertation entre les acteurs étatiques et les acteurs humanitaires à travers le Groupe de Travail Santé Mentale et Soutien Psychosocial (GT SMSPS).

Résultats de l'étude

Cadre législatif et règlementaire :



Article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948



Article 18 de Constitution de 1991 du Burkina Faso



Article 12. Alinéa 1 de la Convention relative à la lutte contre les formes de discrimination à l'égard des femmes



Code des personnes et de la famille



LOI N°23/94/ ADP portant Code de Santé Publique (Articles 106 à 111)



Plan National du Développement Economique et Social (PNDES) : Effet A 3.1.1



Politique Sectorielle Santé- 2018-2027 : Axe stratégique 1 Objectif Spécifique 1 – Effet attendu 1



Plan National de Développement Sanitaire- 2021-2030 : Orientation stratégique 3



Plate-forme de Beijing : Objectif 3



Résultats de l'étude

Organisation de la prise en charge sanitaire des maladies mentales au Burkina Faso



Coordination des interventions dans le domaine de la santé mentale et soutien psychosocial au plan national au niveau du ministère de la santé et de l'hygiène publique assurée par la Direction de la Prévention et du Contrôle des Maladies non transmissibles (DPCM)



Dimension sociale de la maladie mentale au regard des conséquences de la pathologie sur les victimes et leurs proches



Prise en charge des malades et leurs familles par le ministère en charge de l'action humanitaire



Résultats de l'étude

Offre de soins de santé mentale



Insuffisance de la disponibilité de l'offre de soins de santé mentale dans la ville de Ouagadougou



Pas de disposition spécifique de prise en charge des femmes et filles souffrants de maladie mentale dans nos formations sanitaires.



Absence de l'offre de soins en santé mentale non disponible au niveau CSPS représentant pourtant le premier point d'accès au système de soins



D'une manière générale, la ressource humaine qualifiée dans les soins de santé manque dans la majorité des Formations Sanitaires qui assurent la prise en charge des troubles mentaux.



Pas toujours de locaux aux normes pour la prise en charge adéquate des patients atteints de troubles mentaux
Insuffisance en matériels et équipements médico-techniques en qualité et en quantité dans les Formations Sanitaires.



Absence et non-utilisation des référentiels pour la prise en charge spécifique des troubles constitue un obstacle à la qualité l'offre de soins dispensés aux patients souffrant de troubles mentaux



le principal mode d'admission rapporté au cours la collecte est l'autoréférence ; le patient vient de lui-même sans aucune contrainte extérieure.



Résultats de l'étude



Admission à partir d'un échelon inférieur ou des membres de la famille



Admission pour des raisons d'ordre public sur l'initiative de la police ou de la gendarmerie ou encore sur instruction d'un tribunal de justice.

04

Quatre (4) types de soins fournis aux patients souffrant de troubles mentaux. : soins cliniques, la psychothérapie, le soutien psychosocial et l'éducation thérapeutique



Médicaments prescrits dans le traitement des troubles mentaux pas régulièrement disponibles dans les formations sanitaires.



Règlementation des coûts des médicaments prescrits



Entièreté des tarifs des prestations (actes) et des traitements médicamenteux prescrits honorée par le patient.





Conclusion de l'étude

La maladie mentale est une réalité sociale, un problème de santé publique qui intervient à tous les niveaux de la vie individuelle et collective. C'est une pathologie sociale qui se traduit par une désorganisation ou une dérégulation au sein d'une société ou communauté particulière ou d'un groupe, etc., au point qu'on puisse parler d'une communauté de pratiques en matière de maladies mentales.

Les résultats indiquent que les perceptions ou représentations sociales des acteurs interrogés sont multiples et diverses quant aux causes et manifestations de la maladie. On relève également les nombreuses conséquences incommensurables tant sur la famille, la société que sur la

personne souffrante. Les maladies mentales ont un coût social et entraînent d'énormes dépenses de santé dans les familles et ce en l'absence d'un système d'assurance maladie ou de protection sociale pratique.

Selon des études récentes, 42% de la population est touchée par les troubles mentales. L'accès aux produits/médicaments est une préoccupation importante de la prise en charge de la santé mentale en plus de l'indisponibilité du personnel adéquat dans tous les centres surtout au niveau périphérique.

En outre, l'étude indique que les femmes souffrent plus dans les cas de maladies mentales quand elles sont directement ou indirectement

touchées. Les femmes atteintes de maladies mentales sont plus victimes de stigmatisation et de discrimination que les hommes et généralement la prise en charge des malades est laissée aux femmes, mère ou conjointe. Certaines sont souvent victimes de viols, tombent enceintes et les enfants séparés de leur mère. Elles sont parfois exclues de leur espace conjugal, professionnel. Elles retournent souvent vivre dans leur famille d'origine, ce qui pourrait aggraver la situation.

Il importe que les acteurs de la société civile puissent accroître leur mobilisation pour faire des troubles mentales un problème de santé publique surtout dans ce contexte de crise sécuritaire généralisée au Burkina Faso.



Recommandations de l'étude

Ministère de la Santé et de l'hygiène publique



Renforcer l'ancrage institutionnelle de la santé mentale à travers la création d'un programme national de santé mentale à l'image des autres programmes sectoriels (VIH, tuberculose, paludisme, ...)



Elaborer les directives nationales harmonisées pour la prise en charge médicale des maladies mentales au niveau des formations sanitaires ;



Prendre des arrêtés d'application de la législation en santé mentale en concertation avec les OSC, ONG et associations qui interviennent dans le domaine de la santé mentale



Assurer la fonctionnalité du cadre de concertation entre les acteurs étatiques et les acteurs humanitaires à travers le Groupe de Travail Santé Mentale et Soutien Psychosocial (GT SMSPS) en intégrant toutes les parties prenantes (OSC et ministère de l'action sociale, ...)



Étendre la politique de gratuité de soins en faveur des femmes et filles souffrant de maladies mentales ;



Utiliser l'opportunité de l'assurance maladie universelle pour améliorer l'accessibilité des patients atteints de troubles mentaux aux médicaments ;

Recommandations de l'étude



Rendre gratuit les consultations, examens, médicaments et produits médicaux pour les malades mentales errantes ou enchaînés



Permettre aux associations intervenantes dans ce domaine d'avoir accès aux produits génériques et spécialistes.



Mettre en en place un mécanisme de formation du personnel en santé mentale et de déploiement dans les centres périphériques

Partenaires techniques et financie



Faire un plaidoyer auprès du ministère en charge de la santé pour une réduction des coûts des traitements médicamenteux des femmes et filles atteintes de maladies mentales



Faire un plaidoyer auprès du ministère de la santé pour rendre disponibles dans tous les centres de santé tous les médicaments couramment prescrits dans le traitement des troubles mentaux ;



Faire un plaidoyer pour la révision du plan stratégique santé mentale en prenant en compte la spécificité des femmes et des filles dans la prise en charge ;



Faire un plaidoyer pour l'intégration des personnes souffrantes de maladies mentales et errantes dans le registre des personnes indigentes pour la gratuité des soins et l'AMU ;



Recommandations de l'étude

SPS/TLT et autres organisations de la société civile



Mettre en place un mécanisme de surveillance continu (Veille communautaire) de la disponibilité des médicaments utilisés dans le traitement des maladies mentales ;



Faire un plaidoyer pour la prise en compte de la santé mentale comme problème de santé publique.

CAMEG et autres importateurs de médicaments



Intégrer systématiquement les médicaments pour la prise en charge des troubles mentales dans les commandes en produits ;



Rendre disponible les formes génériques des produits en spécialité pour améliorer le coût d'accès aux médicaments.

Partenaires techniques et financiers



Accroître l'appui technique et financier en faveur de la santé mentale dans le contexte de crise sécuritaire ;



Appuyer les actions des organisations de la société civile pour améliorer la prise en charge des personnes souffrantes de maladies mentales notamment les femmes et les filles ;



Accompagner le plaidoyer de la société civile pour rendre la maladie mentale un problème de santé publique.